

Notice

Cette grille doit être complétée à l'issue de la date d'ouverture de chaque appel à projets pour l'ensemble des demandes relatives à un même appel à projets.

Les demandes instruites peuvent être présentées lors de comités de programmation distincts.

Ainsi, pour permettre une conservation des avis rendus sur les dossiers, le renseignement de la grille doit être réalisé d'abord par comité puis chaque comité doit être reporté dans l'onglet synthèse, où le dernier avis rendu sur le dossier sera tracé (ex : le dossier ABC est présenté au comité du 15/01 avec un avis favorable, le comité ajourne le dossier : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 15/01. Le dossier ABC est re présenté au comité du 25/02 avec un avis favorable, il reçoit un avis favorable du comité : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 25/02. Dans l'onglet synthèse, on reporte le dernier avis donné, à savoir favorable, pour ce dossier).



Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ /

Intitulé de l'appel à projets :	**
Région administrative :	**
Service gestionnaire :	**
Prénom et nom de l'instructeur :	Prénom Nom
Date de finalisation de la grille :	**/**/****

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		N° MDFSE
		Raison sociale
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP à l'issue de l'ensemble des comités :		Intitulé de l'opération
A. Éligibilité de l'opération		
	Éligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	
C. Critères de priorisation		
	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux	
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	
c.1. Critères nationaux	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	
Critères nationaux applicables à la priorité 5	Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité	
	Qualité de l'accompagnement social proposé	
	Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables	
	Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact	
	Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage	
	Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide	
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)		

Nombre de non respect :	0
Nombre de respect insuffisant :	0
Nombre de respect partiel :	0
Nombre de respect optimal :	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	
Justification	
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	



COMITE DE PROGRAM

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2 PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIA EXCLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
Région administrative :	Grand Est
Service gestionnaire :	Collectivité européenne d'Alsace - Service
Prénom et nom de l'instructeur :	Sébastien BUGNON - Mireille FRIEH - Chlo
Date de finalisation de la grille :	**/**/****

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas c
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention p
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respec
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respec

Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : 11 500 000 €
Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :

A. Eligibilité de l'opération

- Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets
- Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques

B. Respect des principes horizontaux

- Prise en compte de l'égalité femmes-hommes
- Prise en compte de la lutte contre les discriminations
- Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées

C. Critères de priorisation

c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)
	Qualité du partenariat réuni autour du projet
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	

Nombre de non respect :
Nombre de respect insuffisant :
Nombre de respect partiel :
Nombre de respect optimal :

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)
Justification

Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)

FORMATION DU 19/02/2024

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité

025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION
 LE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET/OU

: FSE

ré JACK - Adrien MONVILLE - Elodie REINHART

le critère
prévoit de respecter ce critère est insuffisante
ter ce critère partiellement
ter ce critère de manière optimale

202302601	202301977	202302545
MOBILEX	REAGIR	LES JARDINS DE WESSERLING
ENCADREMENT TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DUCHANTIER D'INSERTION	ENCADREMENT TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DUCHANTIER D'INSERTION	ENCADREMENT TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DUCHANTIER D'INSERTION
OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL

FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
-----------	-----------	-----------

202302491	202302028	202301896
PATRIMOINE ET EMPLOI	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT EMPLOI SERVICES INSERTION ADESION	ENVIRONNEMENT PROPRE INSERT CHANTIERS
ENCADREMENT TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DUCHANTIER D'INSERTION	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL ET DES PLUS VULNERABLES/OU DES EXCLUS	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO- PROFESSIONNELLE ET D'ENCADREMENT TECHNIQUE
OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL

OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL

0	0	0
0	0	0
0	0	0
6	6	6

FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire

FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
-----------	-----------	-----------



202302082	202302832	202302836
ICARE	CTRE INFORMATION AIDE RECHERCHE EMPLOI	ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL PAPIN
ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES SALARIES EN INSERTION	CHANTIER D'INSERTION CIAREM	SE REPENDRE EN MAINS POUR LEVER LES FREINS: DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS SOUS TOUTES SES FORMES POUR FAVORISER L'INCLUSION ACTIVE
NON	NON	NON
NON	NON	NON
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet



NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet
NON	sans objet	sans objet

11	2	2
0	0	0
0	0	0
0	0	0

DEFAVORABLE	DEFAVORABLE	DEFAVORABLE
La structure n'existe plus.	projet ne correspond pas au périmètre d'intervention de l'AAP (24 au lieu de 36 mois minimum)	Projet ne correspond pas au périmètre d'intervention de l'AAP (objet)

DEFAVORABLE	DEFAVORABLE	DEFAVORABLE
-------------	-------------	-------------